

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 19 juin 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 1^{er} et le 19 juin 2020 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 19 juin 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (1^{er} juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé six violations, dans la province d'Edleb.

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (690 unités d'un poids total de 2,44 tonnes) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Soufan et de Rimé.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (2 juin 2020)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (1) et d'Edleb (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Edleb (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (3 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans la province d'Edleb.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Lattaquié.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (690 unités d'un poids total de 3,346 tonnes) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Maland-Hassan el-Aliyan et de Mazloun.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (4 juin 2020)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Edleb (4) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé quatre violations, dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province d'Edleb.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans la province d'Edleb.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Lattaquié.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (250 unités d'un poids total de 1,213 tonnes) ont été distribués par le chef de l'administration locale à la population civile de Cheik Meskine.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé quatre violations, dans les provinces d'Edleb (3) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province d'Edleb.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (1 130 unités) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Jibné, d'Abou Neïtoulé et de Sleïmaniyé.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 juin 2020)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (2) et d'Edleb (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province d'Edleb.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (9 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces de Hama (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (440 unités d'un poids total de 2,134 tonnes) ont été distribués par le chef de l'administration locale aux habitants de Khirab Soueïfat.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (10 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans la province d'Edleb.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Lattaquié.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (940 unités d'un poids total de 4 559 tonnes) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Qaoura, de Tabiyé et d'Anjara.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (11 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans la province d'Edleb.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Lattaquié.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (690 unités d'un poids total de 3,347 tonnes) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Khan-Cheïkhoun et d'Achkan.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (12 juin 2020)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation, dans la province d'Edleb.

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (440 unités d'un poids total de 2,134 tonnes) ont été distribués par le chef de l'administration locale aux habitants de Toueïm.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (13 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation, dans la province d'Edleb.

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (14 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (1) et d'Edleb (2).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (1 380 unités d'un poids total de 6,693 tonnes) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Minas, d'Aïn Issa et de Hamidiyé.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (15 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (250 unités d'un poids total de 1,213 tonne) ont été distribués par le chef de l'administration locale aux habitants de Yadoudé.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (16 juin 2020)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation, dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces d'Edleb (1) et de Lattaquié (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province d'Alep.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (1 130 unités d'un poids total de 5,483 tonnes) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Tell-Moukhlat, de Khcham et de Deïroun-Aga.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (18 juin 2020)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation, dans la province d'Edleb.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (690 unités d'un poids total de 3,347 tonnes) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Kornaz et de Gürek Molla.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (19 juin 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces d'Edleb (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 420. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 021,41 tonnes.

Des colis alimentaires (250 unités d'un poids total de 1,212 tonne) ont été distribués par les chefs des administrations locales aux habitants de Kafr Naal et d'Oroum el-Koubra.
